

SEANCE DU 7 MARS 2016

Le sept mars deux mil seize à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

Date de la convocation : Le 29 Février 2016.

Présents : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Laure ROPERS, Claude PIRIOU, Arnaud LE BRAS, Joël PIRIOU, Ollivier GUERVILLY, Marie-Annick HAMON, Patrick HERVE.

Etaient absents : Soizig OLLIVIER PAGE, Stéphane BASSET, Yann COAT.

Secrétaire de séance : Patrick HERVE

N° 01.03.2016 : ACHAT DE MATERIEL POUR L'ECOLE

Le maire fait part à l'assemblée de la demande des enseignantes qui souhaitent des tapis de gymnastique supplémentaires pour la salle de motricité et de cônes multifonctions. Le maire présente différentes offres de prix et propose de faire l'acquisition de ces matériels auprès du magasin INTERSPORT de Guingamp pour un montant de 302.43 € Hors Taxes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de l'acquisition de

3 tapis de gymnastique pour un montant Hors Taxes de 254.97 €

6 cônes pour un montant Hors Taxes de 47.46 € auprès du magasin INTERSPORT de Guingamp.

N° 02.03.2016 : ACHAT D'UN REFRIGERATEUR

Le maire informe l'assemblée que les enseignantes réclament un réfrigérateur pour l'école. En effet, lorsque la cuisine est fermée, elles n'ont pas de poches de glace à disposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de l'acquisition d'un réfrigérateur pour un montant de 205.99 € auprès des ETS PHILIPPE Michel à Pontrieux.

MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE

Le maire indique au conseil municipal qu'une réunion d'information a eu lieu avec la commission des TAP et les enseignantes qui ont présenté leur projet pédagogique. La liste demandée pour les différents matériels a été chiffrée à 6 000 € H.T.

Le conseil municipal attend d'autre devis et se renseigne sur des aides éventuelles.

N° 03.03.2016 : AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG ET MISE EN ACCESSIBILITE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R.

Le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement du centre bourg et la mise en accessibilité des espaces publics. Il donne lecture de l'estimation des travaux établie par AT OUEST et l'agence BGPA.

Le montant global des travaux s'élève à la somme de quatre cent quarante mille euros Hors Taxes (440 000 €).

Le maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR.

Considérant que ces travaux d'aménagement du centre bourg permettront de privilégier la sécurité des usagers et l'accessibilité

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'aménagement du centre bourg et mise en accessibilité des espaces publics
- S'engage à débiter les travaux dans l'année et à assurer le financement de l'opération lors de l'établissement du budget primitif 2016

Subvention DETR : 154 000 €

Autofinancement : 57 200 €

Subvention Fonds de soutien

Emprunt : 80 000 €

A l'investissement public local : 110 000 €

Conseil Général – Contrat de territoire : 49 900 €

- Sollicite la subvention prévue pour ces travaux dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- mandate le maire pour solliciter toutes autres aides publiques au titre de ce projet

Dans l'aménagement prévu subsistent quelques problèmes techniques : rotation du car...

Le maire donne lecture du courrier de Martine et Philippe de l'Auberge d'Armor concernant le stationnement devant le bar. Il faudra associer la commission de développement durable au projet.

N° 04.03.2016 : MAITRISE D'ŒUVRE - CONSTRUCTION DES TOILETTES PUBLIQUES

Le maire fait part à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg, il y a lieu de démolir les toilettes publiques existantes et de les reconstruire en annexe de l'immeuble, 4 Place d'Armor.

Il donne lecture d'un devis de l'agence BGPA - Paysages et Territoires de Vannes pour un montant H.T. de 1 800 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction des toilettes publiques suivant honoraires d'un montant H.T. de 1 800 € à l'Agence BGPA Paysages et Territoires de Vannes.

Lors de la création du parking, il faudra réfléchir au devenir du garage de la maison et voir éventuellement pour un passage vers l'impasse François Menez.

N° 05.03.2016 : RESTAURATION DE L'ÉGLISE : Résultat de l'appel d'offres

Le Maire fait part à l'assemblée que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 26 février et le 4 Mars dernier afin d'étudier les offres reçues suite à la consultation lancée en vue des travaux de restauration de l'église. Le maire donne connaissance du résultat de la consultation pour l'attribution des marchés :

- le lot 3 – Couverture – à l'entreprise ROPERS de Pontrieux pour un montant H.T. de 13 995 €
- le lot 4 – Vitraux – à Mr Neil MACKENZIE de Saint-Clet pour un montant H.T. de 35 242 €
- le lot 5 – Electricité - à l'entreprise NEDELEC de Pontrieux pour un montant H.T. de 20 379.58 €

En ce qui concerne le lot 1 – Gros-Œuvre et le lot 2 – Charpente, ils sont déclarés infructueux, une nouvelle consultation s'avère nécessaire pour ces lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les offres et de confier la réalisation des travaux pour les 3 lots comme ci-après :
 - le lot 3 – Couverture – à l'entreprise ROPERS de Pontrieux pour un montant H.T. de 13 995 €
 - le lot 4 – Vitraux – à Mr Neil MACKENZIE de Saint-Clet pour un montant H.T. de 35 242 €
 - le lot 5 – Electricité- à l'entreprise NEDELEC de Pontrieux pour un montant H.T. de 20 379.58 €
- Déclare le lot 1 « Gros-Œuvre » et le lot 2 « charpente » infructueux et décide d'une nouvelle consultation des entreprises ayant présenté une offre avec quelques points modifiés au cahier des clauses techniques particulières
- autorise le Maire à signer les marchés ainsi que tous les documents se rapportant à l'exécution et au règlement des travaux
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2016.

ASSOCIATION « Pierres et Paysages de Saint-Clet »

Les responsables de l'association ont rencontré Mme Deleplanque pour l'élaboration de la plaquette.

Mme HAMON demande à participer aux réunions de chantier.

N° 06.03.2016 : MISSION SPS – TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux de restauration de l'église, il y a lieu de désigner un coordonnateur de chantier.

Le maire propose de lancer une consultation auprès de différents bureaux compétents pour cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de lancer une consultation pour une mission SPS
- mandate le Maire pour retenir l'offre la mieux disante pour la collectivité
- autorise le maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette mission et à son mandatement

PROGRAMME DE VOIRIE 2016

Le maire souhaite préparer dès maintenant le programme de voirie 2016. Il propose de composer le programme par des travaux d'enrobée avec curage, du curage de fossés, création de voies douces et l'entretien des chemins d'exploitation. L'enveloppe budgétaire sera de 100 000 €.

L'enrobé et le curage : Kergavet, la Trinité, Vosselec, Traou Méléderm et Clérin

Le curage : au Richou, Traou Méléderm, Les Hautes Folies, le lampanais et Ty Guillemot

Traversée de route : Kerhuel et Kernizan.

Voies douces : lotissement à route de Keromen et Kernizan vers le bourg

Chemins d'exploitation : kernavanez, gros chêne ; guéloguer

La commission des routes se réunira prochainement afin d'établir les priorités et le programme définitif.

INFOS

Arrêté de compétence Pontrieux Communauté : Transport à la demande.

Le maire donne lecture d'un courrier de l'association « le Printemps de Saint Clet » qui demande d'augmenter l'ampérage dans le local de l'ancienne poste lors de la brocante. Le conseil municipal ne souhaite pas accéder à sa demande (trop élevé pour une manifestation par an)

Une réunion de l'association « Boullou Breiz » est prévue le vendredi 11 mars, le conseil municipal est invité.

Le maire donne lecture des arrêtés de délégation des adjoints.

Terrain réserve foncière

Le maire propose de demander à Mr Gonzalez, des écuries Lamandé, de faire du foin dans le terrain communal de Kervoa. Ce terrain est mis à disposition provisoirement et gratuitement. Le Conseil ne souhaite plus d'animaux sur ce champ.

Le terrain des sports doit être tondu.

Une pétition est en cours concernant le tarif du contrôle d'assainissement individuel. Les usagers vont rencontrer le président de Pontrieux Communauté.

Didier GROUIEC est inscrit à une formation pour obtenir le CACES 8.